Le journal de Bourg

L'agenda :

11 octobre : Messe en l'église de Bourg à 10h 30

11 novembre : commémoration armistice 1918

15 novembre : repas des aînés

5 décembre : rassemblement des anciens combattants

Le mot du maire

A mi-chemin d'une année qui restera probablement longtemps dans les mémoires de chacun, tant la réalité du monde économique nous a rattrapés et qui verra son lot de fermetures d'entreprises, de licenciements, de drames familiaux, il faut réagir et ne pas tomber dans l'obscurantisme. N'étant pas spécialiste en la matière, j'espère que nous sortirons plus fort de cette crise.

Malgré la solidarité affichée de ne pas augmenter la fiscalité locale, cette année doit être pour nous synonyme d'engagement et de maintien de l'investissement même si celui-ci reste à la hauteur de nos moyens. Notre engagement est nécessaire afin de soutenir l'économie locale. Il ne faut pas oublier bien sûr, l'investissement des bénévoles, que nous ne pouvons chiffrer, mais ô combien utile. Chaque année, ces « économies » ainsi réalisées nous permettent de concentrer nos efforts financiers sur plus de travaux et d'éviter d'avoir recours systématiquement à l'impôt. Reste à espérer également que le lotissement se remplisse rapidement afin de finaliser ce projet.

Il faut, de manière générale, relever les manches, faire face et avoir confiance.

Avec le soleil retrouvé, la période estivale démarre bien. Nous pouvons ainsi apprécier les longues soirées et profiter de la saison.

C'est aussi la fin de l'année scolaire et l'approche des vacances pour beaucoup. Il faut recharger les batteries. Je souhaite à tous de bonnes et agréables vacances.

EDITO

Et maintenant … elles tournent !

Sans conteste, elles ont été les vedettes de l'hiver dernier. Elles ont drainé jusqu'à leur pied des centaines de visiteurs venus assister à leur acheminement sur le site, puis à leur élévation à l'aide d'une grue géante. Chacun a pu admirer la précision du grutier pour assembler les éléments du mât et le placement à son sommet des pales, de la nacelle et son rotor. On peut faire une comparaison impressionnante : il faudrait superposer plus de 3 clochers de Bourg pour égaler la hauteur d'une éolienne mesurée du bas jusqu'à la pointe d'une pale dressée verticalement.

Peu à peu, leur présence nous devient familière. Quand on s'approche du plateau par le sud et par l'est, les 6 éoliennes s'affichent à l'horizon, puis disparaissent de la vue à l'approche de Longeau. A l'ouest, elles attirent notre regard par leur ordre disparate, mâts et pales mélangés comme des pantins désarticulés. A la Croix d'Arles, elles s'offrent généreusement dans un ordre régulier, tantôt argentées sous le soleil, tantôt faisant grise mine par temps couvert, quelquefois bicolores. Parfois, elles se déguisent d'un voile de brume qui masque leur pied, offrant un spectacle étonnant, telle la corolle d'une fleur sans tige.

Des difficultés ont retardé de deux mois leur mise en service. Depuis le 3 juillet, les pales brassent régulièrement le vent, développant pour chaque éolienne une puissance de 2 mégawatts, ce qui permet d'alimenter environ 2000 foyers. L'éolien présente tous les atouts d'une énergie renouvelable propre. Cependant, ses détracteurs pensent que l'énergie solaire serait plus performante.

D'autres projets sont en cours, désormais fédérés autour d'une étude initiée par la C.C.E.L. et réalisée par le Cabinet ABIES. Les prochaines éoliennes seront implantées sur le plateau de Langres dans une zone de développement éolien (ZDE) en prenant en compte l'environnement, la valeur paysagère des secteurs, le patrimoine bâti et la proximité des villages.

DIAPORAMA ET BONS VOEUX

Dimanche 11 janvier, la traditionnelle cérémonie des vœux a réuni près de 50 personnes, heureuses de se retrouver et d'échanger leurs vœux. Après avoir présenté ses vœux de santé, de bonheur et de réussite, le maire a fait le bilan de l'année écoulée et il a remercié les bénévoles pour les différents travaux d'entretien effectués dans l'année. Il a souligné l'effort notable des habitants pour le fleurissement, action entreprise également cette année par la municipalité. Il a présenté les travaux 2009. Son allocution a été illustrée d'un diaporama apprécié de tous. Après avoir accueilli les nouveaux habitants de l'année, le maire a convié les élus et leurs invités à partager le verre de l'amitié.

BUCHERONNAGE

Le 1er février, une matinée de travail collectif a rassemblé plusieurs conseillers et anciens pompiers pour une séance de bûcheronnage au carrefour du bas, R.D. 974 et rue du Château. Il a fallu plus de 3 heures pour « couper à blanc » les arbres et les arbustes du talus qui devenaient envahissants. Avec davantage de visibilité, cet endroit est désormais plus sécurisé.

UN MUR TOUT NEUF

Dans le courant des mois de février et mars, l'entreprise ELORRIOROZ a reconstruit le mur de soutènement du chemin de la Carpe au Prêtre. L'ouvrage réalisé, d'une longueur de 15 m pour une hauteur de 4m est constitué d'un parement en pierre, encastré dans un mur en béton armé, ancré au sol. Un drainage muni de barbacanes a été effectué au niveau de la semelle en béton. Le mur hors sol, à redans, assure une meilleure sécurité. Réalisée en pierres, cette partie s'harmonise avec le mur existant qui le prolonge.

LES MAIS TOUT EN DOUCEUR

Dans la nuit du 1er mai, les jeunes du village ont renoué avec la tradition, chaque jeune fille ayant eu droit à son baliveau de charme. L'ancien café a reçu lui aussi, sa frondaison. Surprise pour les habitants qui n'ont rien entendu. Ils ont surtout apprécié la bonne conduite des jeunes qui ont voulu respecter l'esprit premier de la pose des mais, celui d'honorer les jeunes filles et exclure des procédés nuisibles aux personnes et aux biens. Un bel exemple de civisme renouvelé deux jours plus tard par leur participation au nettoyage de printemps du village.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Comme d'habitude, la cérémonie du 8 mai a rassemblé près de 70 personnes autour du monument. Après la lecture par le maire du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Jérémy a lu l'ordre du jour du Maréchal De Lattre de Tassigny. La gerbe a été déposée conjointement par le maire et Julie. Ont suivi l'appel aux Morts et la minute de silence. Entendre ensuite les jeunes interpréter la Marseillaise et le Chant des Partisans a capella, présente toujours un caractère émouvant. Tous les participants se sont retrouvés ensuite en toute convivialité autour du verre de l'amitié

LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS MOBILISE

Une vingtaine de bénévoles se sont retrouvés, dès 8h30, dimanche 3 mai, pour une matinée de travail d'intérêt général. Plusieurs actions ont mobilisé l'énergie des Bourgeois, hommes et femmes, toutes générations confondues. Un gros godet pour amener la terre, une remorque pour évacuer les branches, des outils, de nombreuses mains, et, à midi, le programme était réalisé. Le muret et la croix devant l'église avaient subi une cure de jouvence, la salle de convivialité était nettoyée, la plate-bande du monument désherbée et garnie de dahlias, deux massifs entourés de pierres sèches et le belvédère du bas dégagé de ses arbustes offre maintenant un espace élargi et une meilleure vue. Autour du verre de l'amitié, les participants étaient conscients de l'importance d'une telle action collective qui contribue à fédérer jeunes et moins jeunes autour d'un projet commun : valoriser le patrimoine afin de donner au village une image attractive.

La maison de Mme et M.PEZZIN alimentée en eau.

Dans le courant de décembre 2008, l'entreprise LINOTTE a réalisé une extension du réseau d'adduction d'eau pour alimenter la maison de Mme et M. PEZZIN à partir de la station de Fontaine Blanche. Les travaux ont été difficiles compte tenu de la situation des lieux, du boisement et du terrain mouvant. Le tuyau a été placé dans une gaine annelée afin de lui assurer une protection maximum. La commune s'est chargée de la pose du groupe suppresseur et a procédé au nettoyage du réservoir.

Le terrain de jeux s'est agrandi.

Au moment des travaux du lotissement, les déblais du terrassement ont été placés dans le ravin de l'Echenot pour agrandir le terrain de jeux. Au printemps, l'entreprise Bongarzone a étalé sur toute la surface de la terre arable mise préalablement en dépôt. Avec un engin approprié, Patrice a préparé le terrain et l'a engazonné. La photo ci-contre le montre dans son état actuel. Au début de l'été, les jeunes ont testé la nouvelle pelouse.

Petites fleurs deviendront grandes

Le 16 mai, la fraîcheur était la bienvenue pour effectuer les plantations des fleurs annuelles. Les membres de la commission fleurissement, avec des présences féminines toujours appréciables en matière de décoration, ont garni bacs et jardinières, mélangeant avec art, géraniums, ipomées et autres surfinias. Avec de bons soins, ces fleurs déploieront cet été leurs pétales colorés en plusieurs endroits du village.

Deux vases d'expansion neufs pour la station de pompage.

Jeudi 25 juin, à 14 h, plusieurs personnes étaient à pied d'œuvre à la station de pompage pour remplacer les deux vases d'expansion usagés. La hauteur de la porte n'était pas compatible avec celle de chaque réservoir cylindrique. Avec des cordes et des sangles, il a fallu maintes fois, pousser, tirer, lever, utiliser la force des bras et la puissance du tracteur d'un bénévole. Après deux heures d'efforts répétés et au terme d'une réflexion bien menée, les 2 cuves étaient sorties du local. La mise en place des neuves a été plus facile. La connexion a été rapidement effectuée par le fontainier qui avait préparé minutieusement cette opération. Les usagers y trouveront leur compte, assurés d'avoir désormais au robinet une pression plus constante.

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

Séance du 4 décembre 2008

Règlement intérieur "hygiène et sécurité " : le conseil a accepté le règlement "hygiène et sécurité" et a nommé Martial Aubertot, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité.
Réserve communale de sécurité civile : le conseil a décidé de ne pas créer une réserve communale de sécurité civile fondée sur les principes du bénévolat.
Décision modificative : suite au dépassement de crédits de certains comptes, il convient d'ouvrir des crédits complémentaires au budget primitif 2008 en fonctionnement : dépenses de 2590€ et recettes de 2590€.
Participation aux frais scolaires de Saints-Geosmes : le conseil a accepté le principe de sa participation aux frais liés à la scolarité des enfants de Bourg à l'école de Saints-Geosmes. Pour l'année scolaire 2007-2008, la somme s'élève à 1010€ : deux élèves en primaire (2×280€) et un en classe maternelle (450€).
Tarifs eau et assainissement : le conseil a décidé de fixer comme suit les tarifs eau et assainissement applicables pour 2009. Eau : abonnement : 43,50€ ; de 0 à 100m3 : 1,05€/m3 ; plus de 100m3 : 0,84€/m3. Redevance pollution : 0,076€/m3 ; enlèvement de compteur : 80€. Assainissement : abonnement : 36€ ; 0,37€/m3 d'eau utilisée ; redevance pour modernisation des réseaux : 0,052€/m3. Deux relevés étant effectués chaque année, il n'y a aucun lien entre les deux facturations semestrielles.
Tarifs pour la salle communale : le conseil a décidé de fixer comme suit les tarifs concernant la location de la salle communale applicable à compter du 1er janvier. Pour les habitants de Bourg : 80€. Pour les extérieurs au village : 150€. Pour les associations de Bourg : 25€. Le prix pour le remplacement du matériel dégradé reste inchangé, excepté pour les convecteurs fixés à 700€ l'un.

Séance du 23 décembre 2008

Tarification pour les ordures ménagères 2009 : la participation demandée par le SMICTOM est de 92€ par habitant, calculée sur la base du dernier recensement, soit 158 habitants. Le montant de la redevance due par an et par habitant a été recalculée en fonction du nombre d'étudiants non assujettis et du nombre de résidences secondaires. Il a fixé les tarifs pour l'année 2009 comme suit : résidence principale : 92€ par habitant ; résidence secondaire : 147€ par résidence.
Groupement de commandes voirie et espaces verts : le conseil a décidé de participer pour 2009 au groupement de commandes entretien des espaces verts et entretien de la voirie et il a accepté que la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres en soit le coordonnateur. Il a désigné les délégués communautaires : Dominique Thiébaud comme membre titulaire pour siéger aux commissions d'appels d'offres et Xavier Fouchault comme suppléant.
Travaux d'alimentation en eau de la maison de Mme et M. Pezzin : afin d'assurer l'alimentation en eau de la maison de Mme et M. Pezzin, la commune a été obligée pour des raisons techniques de faire passer une partie de la canalisation sur un terrain privé appartenant à M. Chouet Oursly. Les travaux ont été réalisés avec son accord. Après en avoir délibéré, le conseil a décidé de verser au propriétaire, conformément à sa demande, une indemnité de 350€ à titre de compensation forfaitaire et définitive en dédommagement du préjudice subi par les travaux. Une convention stipulant les droits et les devoirs de chacun sera établie et signée par les parties intéressées, son enregistrement sera effectué aux Hypothèques.
Stabilité de la population de la commune : la commune compte 158 habitants au dernier recensement. En 1999, la population s'élevait à 159 habitants.

Séance du 26 février 2009

Comptes de gestion 2008 : le conseil a constaté que les écritures des comptes de gestion 2008 du receveur concernant la commune, le service d'eau et d'assainissement et le lotissement étaient conformes à celles des comptes administratifs du maire. Les comptes de gestion ont été adoptés à l'unanimité.
Médecine professionnelle et préventive : le conseil a approuvé à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive concernant l'actualisation des tarifs des visites et des prestations de service et il a donné pouvoir au maire pour le signer.
Taux d'imposition 2009 : le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2009 qui restent fixés comme suit : taxe d'habitation : 7,57%, foncier bâti : 14,92%, foncier non bâti : 22,27%, taxe professionnelle : 7,4%. Le produit global attendu est de 30472€.
Travaux de voirie 2009 : le conseil a pris connaissance des estimations de travaux de voirie 2009 établies par la DDE dans le cadre de l'ATESAT et en collaboration avec la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres (CCEL). Les travaux concernent le chemin de Peseul, l'impasse de la Bruotte et l'impasse de Pommeret. Le conseil a décidé d'engager la réalisation de ces travaux et a autorisé le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Convention de passage : Me Goux à Langres sera chargé d'établir la convention concernant le passage de la canalisation d'eau alimentant la maison de Mme et M. Pezzin sur le terrain de M. Chouet Oursly et de la faire publier au Bureau des hypothèques.
Encaissement de chèque : le conseil a accepté le chèque de l'entreprise Gaillard Rondino d'un montant de 897,13€ correspondant à la vente de pins.
Tarifs de la salle de convivialité : le conseil a ajouté les tarifs suivants à ceux fixés le 4 décembre 2008 : 20€ la demi-journée pour les habitants du village et 50€ pour les demandes extérieures.
Vente d'un lot : le conseil a accepté la demande de Christophe Meyer qui se porte acquéreur du lot n°5 du lotissement d'une superficie de 1389 m^2 au prix de 30€/ m^2. Les frais liés à la vente sont à la charge du pétitionnaire.
Lotissement : trois panneaux de publicité sont en préparation pour la vente des parcelles du lotissement.
Station de pompage : les deux vases d'expansion de la station de pompage seront remplacés cette année.
Voie sans issue : un panneau "voie sans issue" sera posé à l'entrée du chemin de la Carpe au Prêtre.
Fleurissement : le fleurissement du village sera poursuivi cette année. Il sera fait appel au CAUE pour des conseils concernant les emplacements à fleurir et le choix des végétaux. La commission se réunira dans le courant du mois d'avril.

Séance du 19 mars 2009

Comptes administratifs 2008 : le conseil a approuvé le compte administratif communal 2008 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 53 936,66€ et un excédent d'investissement de 13 765,90€. L'excédent global de clôture s'élève donc à 67 702,56€. Il a approuvé également le compte administratif de l'eau et de l'assainissement qui présente un résultat positif de 31 071,75€. Concernant le lotissement, la première phase des travaux a été entièrement réalisée en 2008. Le conseil a voté le compte administratif qui présente une dépense de 299 295,16€.
Affectation des résultats 2008 : concernant le compte communal, le conseil a décidé d'affecter au budget primitif 2009 l'excédent de fonctionnement, soit 53 936,66€. L'excédent de fonctionnement du service eau et assainissement, soit 12 428,42€, a été affecté de même au budget primitif 2009.
Budgets primitifs 2009 : à l'unanimité, le conseil a voté le budget primitif communal 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes : section de fonctionnement : 13 0827€ et section d'investissement : 51 000€. Le budget primitif eau et assainissement s'équilibre à 27 533€ en fonctionnement et à 27 906€ en investissement (remplacement des deux cuves de la station de pompage). Le budget annexe du lotissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 720 263€ en fonctionnement et à 51 2550€ en investissement.
Plan de relance de l'économie : le plan de relance de l'économie prévoit la mise en place d'un versement anticipé du fonds de compensation de la TVA pour les collectivités territoriales s'engageant par une convention avec le représentant de l'Etat à augmenter leurs dépenses d'équipement en 2009 par rapport à une moyenne de référence calculée à partir des dépenses réalisées sur les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007. Après l'exposé du maire, le conseil a pris acte que le montant de la référence pour la commune était de 41 005€. Il a décidé à l'unanimité d'inscrire au budget de la commune 55 200€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 34,61% par rapport au montant de référence. Il a autorisé le maire à conclure avec l'Etat la convention correspondante, ce qui permettra à la commune de bénéficier du versement en 2009 des attributions du fond de compensation au titre des dépenses réalisées en 2008.
Modification des statuts de la CCEL : le maire a fait savoir au conseil que les membres du conseil communautaire ont décidé à l'unanimité de procéder à la modification de l'annexe 1 des statuts afin d'intégrer plusieurs parcelles dans les espaces communautaires de la zone de Hûmes La Margelle et de la zone de Sabinus. Les communes membres de la CCEL doivent se prononcer à leur tour sur la modification des statuts. Après en avoir délibéré, le conseil a décidé d'approuver la modification de l'annexe 1 des statuts de la CCEL par l'adjonction de nouvelles parcelles. Il a autorisé le maire à signer les pièces de ce dossier.
Redevances France Télécom : le conseil a pris connaissance du calcul des redevances dues par France Télécom pour l'occupation du domaine public par ses installations aériennes et en sous-sol. Il a décidé de recouvrer cette recette établie pour 2009 à la somme de 295€.

Séance du 11 juin 2009

Prêt pour la reconstruction du mur de soutènement : afin d'assurer le financement des travaux de reconstruction du mur de soutènement du chemin de la Carpe au Prêtre, le conseil a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Champagne-Ardenne un emprunt de 31000€ au taux fixe de 3,96% sur une durée de douze ans. Le remboursement s'effectuera en douze annuités constantes de 3295,46€ à partir du 1er juillet 2010.
Retrait des communes du SMICTOM : afin de réorganiser d'une façon plus pertinente le service de collecte des ordures ménagères, le conseil a autorisé le retrait des communes de Cuves, Millières et Perrusse du SMICTOM de la région de Langres pour adhérer au SMICTOM Centre.
Syndicat mixte des transports scolaires Langres Longeau : le conseil a accepté le retrait de la commune de Saints-Geosmes du SMTS Langres Longeau à compter du 5 juillet.

Assistance technique du Conseil Général : le Conseil Général propose une assistance technique dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la protection des milieux aquatiques. Après en avoir délibéré, le conseil a autorisé l'intervention du service départemental d'assistance technique pour l'environnement pour les domaines d'eau potable et d'assainissement collectif. Il a approuvé le montant de la contribution de la commune arrêté selon le barème départemental à 66,36€ pour les années 2009 et 2010, étant entendu que ce barème sera révisé pour les années suivantes.
Assurance des risques statutaires : le conseil a décidé de charger le centre de gestion de souscrire pour le compte de la commune un contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés ou non affiliés à la CNRACL.
Modification des statuts de la CCEL : le conseil a décidé d'approuver, par neuf voix pour et une abstention, la décision du conseil communautaire de modifier l'article A2 sur l'action sociale concernant la petite enfance et la jeunesse.
Fête nationale du 14 juillet : le conseil a arrêté comme suit le programme du 14 juillet : repas champêtre le 13 juillet à partir de 20h, suivi du feu d'artifice.
Dénomination de rues : le conseil a décidé d'attribuer aux deux rues du lotissement les noms suivants : rue de la Caillette pour la rue transversale, de la route de Brennes au chemin de l'Echenot, et rue de la villa gallo-romaine pour la rue intérieure du lotissement.
Travaux de voirie : comme prévu, les travaux de voirie concernant l'impasse de Pommeret, le chemin de Peseul et l'impasse de la Bruotte auront lieu cet été. Compte tenu des travaux actuels de rénovation de maisons, le conseil a décidé d'inclure dans les travaux précités, l'embranchement du chemin de Cherrey et de l'impasse de la Bruotte. La commission chemins et voirie se rendra sur place pour définir la surface de la zone concernée.
Eau non conforme : l'eau du réseau communal a été déclarée non conforme par rapport aux paramètres microbiologiques. Le maire va se renseigner sur l'opportunité d'installer un système purificateur permanent pour rendre l'eau continuellement propre à la consommation.

_ Après autorisation, deux panneaux publicitaires concernant la vente des parcelles du lotissement seront installés à proximité des carrefours de la D974 et un troisième sera installé à l'entrée Ouest du lotissement.

_ Une purge automatique a été installée sur le réseau d'eau potable au point le plus haut de l'impasse de Pommeret.

_ Des séances d'initiation à l'informatique sont en cours de préparation pour la rentrée.

_ Une étude sera menée sur l'éclairage public.

_ Il est en projet de trouver un autre emplacement pour la benne à verre.

_ Aménagement de la D974 : le maire a fait savoir au conseil qu'il a appris récemment la réalisation d'un nouvel aménagement de la D974, au niveau du carrefour de Bourg avec la D292A. D'emblée, le conseil a exprimé son étonnement de savoir qu'il n'y avait pas eu de concertation préalable, d'autant que les habitants du village sont directement concernés. Après avoir examiné le plan établi pour ces travaux, le conseil a émis plusieurs remarques concernant le futur tracé des voies et les accès au carrefour qui lui semblent moins sécuritaires. Il a souhaité qu'une réunion ait lieu avec les services techniques du Conseil Général pour plus d'informations avant la réalisation en septembre de la deuxième phase des travaux, à savoir la matérialisation avec des îlots sur la partie centrale. (Suite au courrier adressé au conseil général, une première réunion a eu lieu en mairie)

_ Maison de Bucheron Louis : le maire fait savoir au conseil que la propriété de Mr. Bucheron Louis, sise en bordure de la D974, comprenant une maison et un terrain, est actuellement en vente. Il demande au conseil s'il serait opportun pour la commune de faire l'acquisition de cette propriété. Après avoir évalué le coût de la rénovation et compte tenu de la situation de la maison, le conseil a renoncé à cet achat.

Du côté de l'Etoile de Langres

Basée sur le principe qu'il est possible de faire à plusieurs ce qu'il est impensable de faire seul, la mutualisation des compétences progresse entre les communes de la CCEL. Initialement bâtie autour du développement économique, encouragée par l'Etat qui n'accorde certaines aides qu'à condition que les actions soient gérées par les communautés de communes, la CCEL va prendre un nouvel essor.

Exemple de l'aide à la petite enfance.

La **C**aisse d'**A**llocation **F**amiliale a proposé ce printemps à deux communautés de communes de la Haute Marne d'expérimenter un nouveau service d'aide à la petite enfance et a retenu la candidature de la **CCEL**. La condition sine qua non était que cette compétence, jusque là communale, passe sous le giron communautaire. Constatant une certaine carence dans l'offre de garderie pour les enfants encore non scolarisés (la Maison des Bambins gérée actuellement par la Ville de Langres a une longue liste d'attente, le manque d'assistantes maternelles est criant) la **CCEL** a décidé de saisir la balle au bond, ainsi que la manne proposée, et réfléchi à trois actions :

- déplacement de la Maison des Bambins dont la capacité est actuellement limitée à 25 places, pour atteindre 35 places avec des possibilités d'extensions si nécessaire.
- création à proximité d'un local d'accueil pour les assistantes maternelles désirant mutualiser la garde des enfants dont elles ont la charge et leur permettre de se retrouver pour y jouer ensemble. Cette action est à même de favoriser les vocations dans la population locale.
- création d'une mini-crèche à **Rolampont**. Il est en effet apparu que de nombreux habitants du nord de la **CCEL** ont un emploi vers Chaumont ou Nogent et qu'un lieu de garderie pour y déposer les enfants sur le chemin du travail serait apprécié. Il est à noter qu'une structure semblable sera créée à **Prauthoy** et sera utilisable pour les habitants du sud travaillant vers Dijon.

Par ailleurs, l'Etat augmentant sa dotation proportionnellement au nombre de compétences transférées aux communautés de communes, la réflexion avance autour du soutien aux activités sportives (en vue de la construction de la nouvelle piscine par le CCEL en remplacement de l'actuelle gérée par la ville de Langres) et du ramassage des ordures ménagères. Encore du travail pour cet hiver…

En bref :
- l'hôtel d'entreprises a été inauguré fin 2008. Toutes les cellules sont occupées.
- fiscalité : pas d'augmentation de la part communautaire des taxes locales cette année, le budget a été équilibré en maitrisant les dépenses de fonctionnement.

Visite du directoire de la CCEL :
Mr **LOISEAU** Président, Mr **MAUGRAS** Vice-président et Mr **THIEBAUD** Vice-président

Comportement écocitoyen

Voici quelques rappels concernant le comportement écocitoyen.

Utilisation de la déchetterie de Langres

(Source SDEDM : Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers).

Où est-elle ?

La déchetterie fixe de Langres est située rue de l'Étoile de Langres - Z.I. des Franchises, tél. 03 25 84 93 01.

Quels sont les jours et heures d'ouverture ?

de mars à octobre :

	L	Ma	Me	J	V	S	D
Matin	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-13h	9h-12h
Après-midi	14h-18h	Fermé	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	Fermé

de novembre à février :

	L	Ma	Me	J	V	S	D
Matin	10h-12h	Fermé	10h-12h	10h-12h	10h-12h	9h-13h	9h-12h
Après-midi	15h-17h	Fermé	15h-17h	15h-17h	14h-17h	14h-17h	Fermé

Que peut-on y déposer ?

- Les encombrants (tout venant, canapés, matelas, vitres, etc.)
- Les métaux
- Les déchets organiques (gazon, feuilles mortes, branchages, taille de haie)
- Les papiers et cartons
- Les textiles
- Le verre
- Les huiles alimentaires (de friture)
- Les huiles moteur (de vidange)
- Les pneus
- Les batteries
- Les piles
- Les déchets dangereux (peintures, solvants, acides, produits phytosanitaires, bombes aérosols)
- Les palettes en bois
- Les déchets d'amiante-ciment (plaques ondulées, tuyaux et canalisations) non délités
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (électroménager, radio, hi-fi, vidéo, informatique, T.V.)
- les cartouches d'imprimantes
- les téléphones portables usagés (au profit de la lutte contre le cancer)

Qui vous accueille ?

Un agent est toujours présent aux heures d'ouverture pour vous guider et vous conseiller.

Eh oui ! mais combien ça coûte ?

C'est gratuit pour les particuliers.

Alors comportons-nous en Ecocitoyens :

- Ne déversons plus nos déchets n'importe où dans la nature (même les déchets verts), rendons-nous à la Déchetterie, c'est tellement pratique !

ET SUR LE NET ? www.cadastre.gouv.fr

Infos en vrac :

Dépôt de gaz

Depuis le début de l'année, il n'y a plus de dépôt de gaz au village. Il faut saluer le service rendu jusqu'à présent par Mme et Mr PIDOUX. Nous les remercions pour toutes ces années de disponibilité.

Bouchons

La collecte des bouchons plastiques assurée par Gislaine André est étendue aux bouchons lièges.

Assainissement

Il est rappelé qu'il est interdit de déverser toutes matières non biodégradables dans le réseau d'assainissement (type graisse, huile de friture, White- spirit….)

De Bourg à Balesmes

Le 15 juin, Patricia a effectué sa dernière tournée à BOURG. Bonne adaptation à son nouveau secteur et encore merci. Bienvenue à notre nouvelle factrice.